

Élection 2022 des représentants des locataires au Conseil d'administration de l'OPAC de l'Oise, Office public de l'habitat

En application des dispositions du décret n° 2008-566 du 18 juin 2008, une élection doit être organisée entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022 en vue de procéder au renouvellement des représentants des locataires au sein des Conseils d'administration des Offices publics de l'habitat.

Les représentants des locataires au sein du Conseil d'administration de l'OPAC de l'Oise sont au nombre de quatre, ils sont élus pour 4 ans.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les quatre listes de candidats à l'élection 2022 des représentants des locataires au Conseil d'administration de l'OPAC de l'Oise, validées par la commission électorale réunie le 12 octobre 2022 au siège de l'office à Beauvais.

Nous vous précisons que cette communication est purement **informatif**. Les listes ci-jointes ne sauraient en aucun cas constituer des bulletins de vote.

Le matériel de vote vous sera adressé par un courrier individualisé, **à partir du vendredi 18 novembre 2022**. Une notice rappelant les conditions du déroulement de cette élection sera jointe à ce matériel de vote. **Il vous sera possible de voter jusqu'au vendredi 9 décembre 2022 à minuit (au lieu du 7 décembre 2022) par courrier ou par internet.**

Nous vous rappelons ci-dessous les prochaines dates importantes de cette élection :

Vendredi 18 novembre 2022

Date limite de l'envoi du matériel de vote aux locataires.

Vendredi 9 décembre 2022

au lieu du 7 décembre 2022

Scrutin :

Date limite des votes des locataires par courrier ou par internet

Jeudi 15 décembre 2022

au lieu du 13 décembre 2022

Dépouillement au siège de l'OPAC de l'Oise à Beauvais



**Contact Info : Élection
locataires, OPAC de l'Oise**
☎ 03 44 79 51 88
communication@opacoise.fr